

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte	Rue des Postes 101	7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Gosselies	Rue Circulaire 4	6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut	Tour Saint-Pierre 9	7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.2			
Code	PEPS2B39PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Robert NICOLAÏ (robert.nicolai@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Pascale VANHOUDENHOVE (pascale.vanhoudenhove@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Bénédicte NORTIER (benedicte.nortier@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à améliorer la maîtrise écrite et orale de la langue, c'est-à-dire l'acquisition toujours plus fine des quatre compétences (lire, écrire, écouter, parler).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**

- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEPS2B39PSA Maîtrise orale et écrite de la langue française 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B39PSA	Maîtrise orale et écrite de la langue française	20
-------------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : peda.braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	6_PEPS2B39PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Robert NICOLAÏ (robert.nicolai@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours poursuit celui de la première année. Il vise à améliorer la maîtrise de la langue écrite, notamment dans sa dimension syntaxique, dans tous les documents produits personnellement par l'étudiant. L'entraînement à l'expression orale devant un groupe vise la maîtrise orale en milieu professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

- identifier ses propres difficultés syntaxiques
- élaborer des stratégies personnelles de remédiation
- rédiger des textes personnels en maîtrisant 98 % des formes utilisées.

En fin de deuxième année, le cours de maîtrise de la langue est un prérequis

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Remises à niveau orthographique et syntaxique.
- Exercices de productions écrites et orales.
- Correction de travaux.
- Constitution d'un référentiel orthographique et syntaxique personnel.

Démarches d'apprentissage

C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Les productions personnelles visent à la prise de conscience individuelle du niveau de maîtrise de la langue dans ses dimensions écrite et orale.

Élaboration collective de synthèse en fonction des besoins rencontrés et notamment au niveau syntaxique.

L'objectif ultime du cours est de rendre l'étudiant responsable du modèle langagier qu'il va offrir aux enfants qui lui seront confiés.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'évaluation formative est constante tout au long de l'année : chaque production est corrigée, en duos, en groupes, collectivement, avec l'aide d'outils et du professeur.

Ouvrages de référence

Grammaires, référentiels et dictionnaires récents (tenant compte des simplifications orthographiques de 1990)

Supports

Notes de cours et constitution d'un cahier d'orthographe et de syntaxe personnelles.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La réussite de l'évaluation écrite des productions personnelles commence à 98,5% de formes correctes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).